-PROCÈS-VERBAL-
du CONSEIL DE FACULTÉ
du 8 juin 2026
sous la présidence du Doyen Anne Fauchon

Étaient présents : M. Paul Chauvin ; Mme Anne Étienney ; Mme Ela Gungor ; M. Pierre Lefébure (jusqu'à 15h15) ; Mme Judith Maillard ; M. Damien Mannarino ; Mme Anne-Cécile Martin ; M. Antoine Pécoud ; Mme Isabelle Potier ; M. Michel Séjean-Chazal ; Mme Despina Sinou ; M. Bernard Tavares ; Mme Laura Tedeschi.

Étaient représentés : M. Guilhem Julia (par A.-C. Martin) ; Mme Bouchra Kermaoui (par B. Tavares) ; M. Franck Laffaille (par A. Fauchon) ; M. Pierre Lefébure à partir de 15h15 (par A.-C. Martin) ; M. Jacques Maury de Saint Victor (par A. Fauchon) ; Mme Marine They (par A. Pécoud).

Invités permanents : Mme Lidwine Versaveaud ; M. Vincent Orif.
Excusés : M. Philippe Chauviré ; Mme Valérie Depadt : M. François-Xavier Fort.

Invité : M. Frédéric Roupin, vice-président Transition écologique et de projets inter-composantes.

Madame le Doyen ouvre la séance à 13 h 08.

1- Informations diverses

- Collègues BIATSS :

Les mouvements suivants interviendront au sein de la composante à compter du 1er septembre 2026 :

* Mme Sandrine Seygnerole prendra en charge le poste de Référent des dispositifs de l'enseignement supérieur et de la réussite étudiante ;
* Mme Rabia El Atalati prendra en charge le secrétariat de direction ;
* Mme Athalie Cenille assurera la gestion de la Licence 3 Droit ;
* Mme Aissatou Aidara intégrera le pôle Master et prendra en charge les M2 Contentieux ;

* M. Lucas Lapomme intégrera également le pôle Master et assurera la gestion des M1 Droit privé et notarial.

Et, en principe, le secrétariat de la L1 Droit devrait être pourvu par un reçu de concours.
Bonnes nouvelles : 2 admissibles techniciens classe sup + 3 admissibles techniciens ; et une de nos collègues contractuelles vient d'être cédéisée.

- Collègues enseignants :

À la suite d'une décision prise par la présidente, M. Xavier Dauchy n'interviendra plus à DSPS.

M. Jean Lecaroz (PAST 01), renouvelé pour 3 ans par le Conseil restreint (collège A) de Faculté en date du 14 janvier 2026, confirmé par le CAC en date du 18 mars.

Arrivées : 1 MCF 01 et 1 MCF 03 sont recrutés à la rentrée.
À signaler, pour la première fois, DSPS a risqué de perdre 2 supports d'ATER : 03 et 19, qui n'étaient pourtant pas des mesures d'accompagnement temporaires.

Bonnes nouvelles : une de nos collègues anglicistes vient d'être cédéisée + obtention de 2 CRCT (MCF 01 et 04) et une décharge de 50 % pour un ESAS (11) et une décharge de 66 % pour un PR 01 + promotions au titre du CNU (1 MCF HC ; 1 MCF HC échelon exc. ; 1 PR 1ère classe exc.).

Repyramidage : 1 jeton (fin du quota attribué à USPN pour le mandat) sections 25-26 (9 et 5 candidats possibles) ; refus jusqu'alors. Pour l'avenir poursuite…
Contingents des promotion 2026 au niveau local (examen lors des CAC des 24 et 25 juin) **:** MCF hors classe : 7 possibilités pour 51 dossiers **;** MCF échelon exceptionnel de la HC : 1 possibilité pour 10 dossiers **;** PR 1ère classe : 6 possibilités pour 28 dossiers **;** PR CE1 : 4 possibilités pour 25 dossiers **;** PR CE2 : 2 possibilités pour 8 dossiers.
Campagne 2026 RIPEC C3 : 78 dossiers de MCF – 52 dossiers de PR (examen lors des CAC des 7 et 8 octobre) ; 60 % des demandes sont accordées.

- Formations :

* Accueil d'une nouvelle formation : l'UFR prendra en charge le DU Paréo. Cette formation, destinée à accompagner les étudiants dans la construction de leur projet d'études et couvrant de nombreux domaines disciplinaires, sera rattachée à un nouveau poste de Référent des dispositifs de l'enseignement supérieur et de la réussite étudiante (et la mise

à disposition d'un nouveau bureau) ; la Capacité en droit ainsi que les différents dispositifs de réussite étudiante portés par l'UFR entreront également dans ce périmètre. Ces missions seront assurées par Mme Sandrine Seygnerole.

* Classement Masters droit Thotis (PJ) fait la part belle à nos formations.

* ParcourSup et MonMaster :
ParcourSup : + 19 % de vœux confirmés (+ 6 % / 2025) ;
MonMaster : 9 554 candidatures (versus 8490 en 2025), soit + 12,53 %.

* Projet convention Caisse des Dépôts et des Consignations (initiative de M. Jean Lecaroz, PAST 01) : Mme le doyen et M. Lecaroz se sont rendus à la CDC le lundi 1er juin et ont rencontré le Directeur des affaires juridiques, M. Pierre Chevalier. Une convention devrait être signée à la rentrée universitaire 2026-27 (sur le campus de Villetaneuse) prévoyant : 1- accueil de 3 stagiaires par an (M2 DDA, M2 Immobilier et M2 DPG) ; 2- visite annuelle de la CDC par 2 des 3 promotions des M2 précités ; 3- venue annuelle sur le campus de Villetaneuse de collaborateurs de la CDC des promotions des 3 M2 précités.

* Convention de renouvellement avec l'Université Paris Panthéon-Assas – DIU OHADA : La convention de partenariat relative au DIU OHADA arrive à échéance en septembre 2026 et doit être renouvelée afin de permettre la poursuite de ce partenariat. Ce renouvellement intervient dans un contexte d'évolution au sein de Paris-Assas avec la modification de la structure partenariale. Plusieurs éléments restent en attente, notamment la fiche financière, des précisions sur l'équilibre économique du dispositif et la confirmation des effectifs prévisionnels. Paris-Assas doit examiner le dossier en CFVU le 1er juillet 2026. Dans ces conditions, il est proposé de présenter aujourd'hui un simple point d'information. Sous réserve de la réception des éléments attendus, la convention pourrait être soumise au vote du conseil du 5 octobre 2026 puis présentée aux instances centrales.

* Alerte sur les formations et les CM ou TD ne respectant pas les seuils minimums exigés par la CFVU.
Mme le doyen fait le point sur les cas (a priori seules 2 formations sont concernées) ; pour les CM ou TD les données doivent encore être récupérées.
Mme le doyen rappelle que le sujet avait déjà été soulevé sous la mandature du président Astruc (2016-2020).
Il en sera traité lors du dialogue de gestion du 17 juin.

- Locaux :

Le renouvellement de l'ascenseur est prévu pendant l'été 2026 (pb diagnostic amiante imprévu qui retarde encore).

La poursuite de travaux d'aménagement : travaux de peinture du couloir de l'administration, du couloir H (rez-de-chaussée) et déplacement des baies informatiques, prévus pendant les travaux d'été.
Projet de remplacement des sièges cassés des salles K108 et J101 sur le budget d'investissement (en attente de devis).
Deux périodes de « tout » télétravail sont prévus en raison de ces travaux : du 20 au 24/07 et du 17 au 21/08.

Grand plan de l'équipement informatique pour les enseignants : redéploiement du parc informatique (ordis fixes) des enseignants à la suite de l'obsolescence windos 10 + téléphones fixes.

Très bonne nouvelle car financement inattendu : le solde de la TA de l'université non affecté va être dédié à la réfection de l'amphithéâtre II.

- Situation budgétaire :

* Coupe de 36 684 € (courriel de la présidente, ci-jointe), soit 10 % du budget de fonctionnement et 9,54 % du budget total. Chaque composante est différemment impactée. Erreur partielle : auraient dû être prélevés 7,5 % (et non 10 %) ; correction en plus annoncée par la présidente (courriel en date du 1er juin) : coupe ramenée à 28 652 €, soit un reversement de 8 033 € en fonctionnement.

* Budget rectificatif négatif – 25 783 € : incorporation TA (+ 12 201 €) et régularisation des effectifs en FC et en FA et en IEJ, le solde global étant en baisse (en particulier à l'IEJ).

- Le concours d'éloquence s'est tenu le mardi 10 mars (finale à Valenciennes le vendredi 13) : la gagnante était Mme Joana Cutrupia (2ème année de BUT Droit ; IUT de Villetaneuse), prix de 1 000 € ; la 2ème était Mme Nzonzi Zima (L1 Droit), prix de 700 €, et le 3ème, M. Wassim Ben Braiek (L2 Droit), prix de 300 €.
La cérémonie des diplômés de masters s'est tenue le jeudi 2 avril.

- Dates :

Prochaine **JPO**, le **samedi 27 février 2027** ; que les volontaires n'hésitent pas à se positionner déjà ☺.
Dialogue de gestion : 17 juin.
Rappel : prochain **Conseil de faculté, lundi 5 octobre** ; bureau, lundi 21 septembre.
Renouvellement complet du Conseil (hormis les élus « usagers ») le **mardi 20 octobre** 2026.

2- Procès-verbal du Conseil du 9 mars 2026

Le Conseil se prononce sur le procès-verbal du Conseil du 9 mars 2026.

Vote favorable à l'unanimité (1 ne prend pas part au vote).

Le document sera publié sur le site internet de la Faculté.

3- Audition de Mme Despina Sinou (vice-doyen aux relations internationales)

Mme Despina Sinou présente d'abord un projet développé avec l'Albanie Le 18 mai dernier, une délégation de l'Université de Tirana, notre partenaire UNINOVIS, a été reçue en visite officielle par la VP RI Sylvie Barrier et l'équipe de la DRI. L'UFR DSPS a été représentée par Mme Sinou (MCF 02), elle-même, et Michel Séjean (PR 01), porteur d'un projet de master Erasmus Mundus qui a été présenté aux partenaires à cette occasion. Les échanges ont été fructueux et le recteur de l'Université de Tirana, Artan Hoxha, a notamment manifesté son intérêt pour la création d'un double diplôme de master en Contentieux et droits et libertés fondamentaux (*projets portés par Michel Séjean et Despina Sinou*).

Mme Sinou rapporte ensuite une réunion d'information, qui a eu lieu à la DRI le 12 mai dernier, en présence de la VP RI Sylvie Barrier, dans le but de présenter la nouvelle Commission d'Orientation des Relations Internationales (CORI), dont les statuts viennent d'être validés, et d'améliorer la visibilité des projets de mise en œuvre de l'alliance européenne UNINOVIS. La réunion de son lancement officiel de la CORI aura lieu le 2 juillet.

Il s'agit d'un nouvel organe consultatif, dans lequel participent, outre la VP RI et l'équipe de la DRI, les responsables RI des composantes ainsi que les directeurs/trices des écoles doctorales. La CORI a pour vocation de : contribuer à l'élaboration et à l'évaluation de la stratégie internationale de l'établissement ; veiller à assurer la cohérence entre la stratégie

internationale de l'établissement et les projets de relations internationales des composantes, écoles doctorales et laboratoires ; proposer des orientations relatives à la coopération internationale, à la visibilité et l'attractivité, aux mobilités, aux alliances universitaires, à l'internationalisation des formations ; appuyer le développement international des deux écoles doctorales ainsi que leur positionnement dans les réseaux internationaux ; assister au pilotage et à la valorisation de l'alliance européenne ; proposer et suivre des objectifs et d'indicateurs de performances relatifs à la mise en œuvre de la politique de l'internationalisation des activités de l'université.

4- Résiliation de la convention liant le M2 RSE en apprentissage et le CFA Supalia à la rentrée 2027-28

Le Conseil se prononce sur la résiliation de la convention liant le M2 RSE à l'apprentissage avec le CFA SUPALIA à compter de la rentrée 2027/28.

Cette décision s'inscrit dans un contexte de dysfonctionnements importants constatés notamment sur les aspects financiers. En conséquence, la présidence de l'université a exprimé sa volonté de ne pas poursuivre les collaborations encore en cours liant l'USPN et ce CFA et a résilié la convention les liant.

Dans cette perspective, plusieurs échanges ont été engagés afin d'identifier une solution alternative pérenne et sécurisée pour le M2 RSE à compter de septembre 2027.

Une rencontre a ainsi eu lieu le 27 mai avec le CFA FormaSup, qui apparaît aujourd'hui comme l'option privilégiée. Ce CFA est déjà partenaire de nombreuses formations de l'Université, notamment au sein des composantes SEG, SIC et LLSHS, ainsi que, au sein d'autres établissements, de nombreuses formations dans le domaine du droit avec 62 formations référencées.

Plusieurs éléments positifs ont été relevés lors des échanges :
– un outil de gestion performant permettant un suivi précis des apprentis ainsi que des aspects financiers ;
– une bonne traçabilité administrative et financière ;
– une structuration administrative solide.

Les responsables du Master, Mesdames Nathalie Ferré (PR 01) et Magali Roussel (MCF 01) sont actuellement en train de constituer le dossier nécessaire en vue du passage devant la commission d'agrément du CFA prévue le 19 novembre 2026.

Vote favorable à l'unanimité.

5- Responsabilité de la mention Licence AES

À la suite de la vacance de cette responsabilité, un appel à candidature a été lancé. Il s'agit de pourvoir cette responsabilité à compter de ce jour.

Le Conseil se prononce sur celle, la seule, déposée par M. Jamal Belhadj (PAST 02). Il y indique que son expérience au sein de cette licence depuis 2008 (en tant que vacataire puis en tant que PAST) lui a permis de disposer d'une vision globale des années de la Licence.

Ainsi, il a déjà assuré la co-responsabilité de cette Licence en 2022-2023, puis a pris la direction de la Licence 1 depuis le 1er septembre 2024. Il a activement participé à la refonte des maquettes de la mention Licence, organisé et animé plusieurs réunions (notamment le conseil de perfectionnement) tout en étant au cœur des évaluations de l'Hcéres. Enfin, il a assuré la promotion de cette Licence à l'occasion des journées portes ouvertes, ou encore dans le cadre de la cordée de la réussite.

Il pourra, en outre, permettre aux étudiantes et étudiants de participer à des sorties institutionnelles, comme c'est déjà le cas en Licence 1, ainsi qu'à des manifestations organisées par les acteurs institutionnels du territoire.

Vote favorable à l'unanimité.

6- Responsabilité des Licences 3 AES (Entreprise et Gestion publique)

À la suite de la vacance de ces deux responsabilités, un appel à candidature a été lancé. Il s'agit de pourvoir cette responsabilité à compter de ce jour.
Deux candidatures ont été reçues : celle de M. Karim Shoul (ESAS angliciste) et celle de M. Jamal Belhadj (PAST 02). Mme le doyen indique aux membres du conseil qu'elle a prévenu chacun des deux de la candidature de l'autre.

M. Shoul excipe de ce qu'avant d'être ses étudiants en Licence 3, les étudiants ont été les siens en Licence 1, ce qui lui permet d'avoir un suivi pendant une bonne partie de leur formation. Par ailleurs, depuis l'année universitaire 2024-25 il a commencé à programmer un pot de fin d'année avec ses étudiants de Licence 1 pour avoir une idée sur leurs avenirs scolaire et/ou professionnel.

M. Belhadj, qui a été co-directeur de la mention déjà pendant deux ans, met en avant que sa participation constante aux épreuves orales de fin d'année des deux licences 3 lui a permis de mieux appréhender les défis à relever au sein de ces deux parcours. À ce titre, son expérience professionnelle, au sein de l'administration active depuis 18 ans, lui a permis de nouer des liens renforcés avec des partenaires (institutionnels, associatifs..). Grâce à lui, les étudiantes et étudiants bénéficieront d'un appui indéniable dans le cadre de leurs stages, obligatoires dans ces deux formations (tant dans la recherche que dans le suivi). Par ailleurs, les interventions ponctuelles de praticiens, qu'il solliciterait pour intervenir au sein de ces deux parcours, au-delà des enseignements, leur permettrait de disposer des approches et outils nécessaires afin de mieux appréhender l'accès au marché du travail.
M. Orif, vice-doyen à la pédagogie prend la parole pour ajouter que M. Belhadj l'aide déjà beaucoup dans l'organisation de la fin de l'année universitaire pour les L3 cette année et qu'il l'a sollicité parce qu'il savait que seul M. Belhadj disposait des connaissances pour ce faire.

Madame le doyen fait part de son inquiétude sur la poursuite du parcours Gestion publique la Licence 3 AES, faute d'un nombre suffisant d'inscrits ces dernières années (7 en 2025-26 v/ 15 minimum exigé par la CFVU). Compte tenu de la situation budgétaire critique de l'USPN, a été annoncée la fermeture des formations ne respectant pas ces limites, or cela fait plusieurs années que la filière est en sous-effectif (souvent moins d'une dizaine ces dernières années). Pour autant, dès lors qu'elle est la seule à préparer aux concours administratifs, sa fermeture serait très dommageable pour les étudiants concernés. Elle a eu l'occasion de s'entretenir de cette question avec M. Belhadj il y a quelques mois et celui-ci lui a indiqué réfléchir à la manière de renforcer son attractivité auprès des étudiants plus tôt que cela était fait jusqu'alors, dès leur première année de la Licence dont il est responsable. Il s'y emploierait dès la rentrée 2026-27 si les autorités centrales acceptaient d'accorder un ou deux ans de sursis à la formation.

Les résultats des votes du Conseil sont les suivants : M. Belhadj : 17 voix ; M. Shoul : 2 voix.

M. Belhadj élu avec 17 voix.

7- Co-responsabilité du Master 1 APSFI

Le Conseil se prononce sur la proposition de Mme Gwénaëlle Perrier (MCF 04), responsable du Master 1 APSFI, de s'adjoindre, en tant que co-responsable, M. Antonin Thyrard (MCF 04).
Par ailleurs, Mme Perrier bénéficiant d'un CRCT de six mois, au première semestre 2026-26, la présence de M. Thyrard permettrait d'éviter la vacance de cette formation plusieurs mois.

Mme le doyen précise que M. Thyrard entamera sa troisième année, en tant que MCF, à compter de septembre 2027, et qu'il sera alors apte à prendre en charge cette nouvelle responsabilité (rappel : les deux premières années, les MCF bénéficient d'une décharge leur interdisant de bénéficier des C2 que procurent les responsabilités administratives).

Vote favorable à l'unanimité.

8- Co-direction du M2 PCPE

La directrice actuelle du M2 PCPE, Mme Geetha Ganapathy (MCF 11), prend sa retraite à la fin de l'année universitaire 2026-27. C'est pourquoi, afin d'assurer le suivi de la formation, elle propose la candidature de M. Bruno Jetin (MCF 05) pour prendre sa relève. Avec une co-direction pendant un an, la transition pourrait se faire sereinement.
Elle ajoute que M. Jetin était associé à l'ancêtre de ce Master, contenant déjà un volume économique certain, avant son détachement et que, depuis son retour, il y a deux ans, il assure des cours magistraux dans ce master et encadre certains mémoires.

Mme le doyen ajoute que M. Jetin, lui-même, devrait prendre sa retraite à la fin de l'année universitaire 2028-29 et est donc d'accord pour cette limitation dans le temps. Par ailleurs, cette formation est sur la sellette en l'état, aucun collègue politiste ni juriste n'est intéressé par sa reprise ; à l'exception de M. Julin Cazala (PR 02), mais en détachement pour plusieurs années. Les membres de la mention Science politique pourraient être intéressés par la reprise de ces heures pour d'autres projets.

M. Antoine Pécoud, responsable de la mention masters Science politique, confirme ces éléments.

C'est pourquoi, Mme le doyen propose au Conseil de voter la co-direction proposée par Mme Ganapathy pour 3 ans, soit jusqu'à la fin de l'année 2028-29, à l'issue de laquelle, dans le cadre de la nouvelle offre, une réflexion pourra être entamée sur sa suite (retour de M. Cazala et poursuite de la formation ? Nouveau projet ?).

Vote favorable à l'unanimité.

9- Gel des enseignements « histoire du droit » L1 SP et M2 Notariat

Le Conseil se prononce, à la suite d'absences répétées d'un enseignant d'histoire du droit (difficultés familiales), sur le gel des CM suivants pour l'année 2025-26 :
- « Histoire politique et sociale du XXème siècle », 30 HCM (L1 Science politique ; semestre 2) ; 2 séances de 3 heures ont été effectuées ;
- « Histoire du notariat », 12 HCM (M2 Droit du notariat ; semestre 6) ; aucune séance n'a été effectuée.

Tous les étudiants des deux formations sont concernés (pas de rupture d'égalité de traitement entre groupes). Madame le doyen précise qu'il n'a pas été possible de remplacer l'enseignant, qui indiquait régulièrement qu'il allait reprendre ses interventions ; c'est trop tardivement qu'il a été découvert que les CM ne pourraient pas avoir lieu.

Elle ajoute que les ects correspondant aux CM impactés sont acquis au profit des étudiants.

Vote favorable à l'unanimité.

10- Gel du CM « Audit et diagnostic territorial » M2 PPT

Le Conseil se prononce sur le gel du CM « Audit et diagnostic territorial » (15 HCM, semestre 5) pour l'année 2025-26.
L'enseignant professionnel prévu, avec un profil très approprié et ayant clairement manifesté sa volonté de s'impliquer, a fait défaut en décalant régulièrement l'établissement de son planning jusqu'à ce que le CM ne puisse plus être programmé ni réattribué.

Mme le doyen précise que c'est la seconde année consécutive que ce CM est gelé pour la même raison et s'en est inquiétée auprès du responsable de la formation, M. Pierre Lefébure (MCF 04). Celui-ci lui a indiqué que cet enseignement serait assuré, à compter de

l'année 2026-27, par un titulaire, M. Vitores (ESAS 19), ce qui évite l'incertitude d'un vacataire annulant au dernier moment.

Elle ajoute que les ects correspondant à ce CM sont acquis au profit des étudiants.

Vote favorable à l'unanimité.

11- Calendrier M1 APSFI, Masters 2 et calendriers des rentrées

Le Conseil se prononce sur le calendrier du M1 APSFI, des Masters 2 de toutes les mentions masters, ainsi que sur ceux des rentrées.

Rappel : le calendrier général de l'année universitaire, des Licences et Masters 1 Droit a été voté lors du conseil du 9 mars.

Vote favorable à l'unanimité.

12- Modifications de la maquette de la L1 et de la L3 Science politique

Le conseil se prononce sur les demandes de modifications suivantes formulées par Mme Marie Loison-Leruste (MCF 19 ; responsable de la L1 SP et de la mention licence SP) et M. Julien Vitores (ESAS 19 ; responsable de la L3 SP) :

Licence 1
Le fonctionnement du TD associé au projet Voltaire en première année (S1 et S2) pose problème d'un point de vue opérationnel.
Les 2 x 15h qui figurent sur la maquette sont des heures étudiants qui représentent en réalité 2 x 4h dans le budget de la formation. Ces 2 x 4h sont insuffisantes pour rétribuer le travail nécessaire à la gestion de la plateforme et à la réalisation des trois évaluations nécessaires dans chacun de ces TD.
Ils demandent donc à ce que ce TD soit supprimé à partir de l'année prochaine.

Les 2 x 4h seraient réattribuées à l'enseignant(e) qui prendra en charge le TD « Méthodologie universitaire » (S1) et le TD « Expression écrite » (S2).

Une des 3 notes de ces TD porterait sur une évaluation dans le cadre du projet Voltaire et les 19h payées à l'enseignant(e) permettraient de prendre en compte la surcharge de travail que nécessite la gestion de la plateforme et la mise en ligne de cette évaluation.

Licence 3 :
La soutenance et le rendu du mémoire en L3 dans le cadre du stage ont été supprimés dans la nouvelle maquette, remplacés par un TD « Pratiques d'enquête » au cours duquel les étudiants doivent rendre un travail d'envergure en allant sur le terrain recueillir des matériaux, au premier puis au second semestre. Ce travail est chronophage et le TD est exigeant.
Mme Leruste et M. Vitores ont constaté cette année que certains étudiants ne prenaient pas suffisamment au sérieux ce TD et surtout que sa place dans la maquette ne reflétait pas le temps qu'ils leur demandent d'y investir.
Ils souhaitent donc modifier le coefficient des notes attribuées dans ce TD pour le faire passer de 3 à 5.

UNIVERSITÉ SORBONNE PARIS NORD

UFR DSPS
Droit, Sciences Politiques et Sociales

Descriptif des Unités d'Enseignement
Licence Mention Science politique - 1ère Année
période 2025-2030

SEMESTRE 1 – 30 ECTS				
Enseignements			***Coeff.***	***Ects***
UNITE D'ENSEIGNEMENT MAJEURE 1			**15**	**15**
Introduction générale à la sociologie I	**CM**	30h	**5**	**5**
Introduction générale à la sociologie I	**TD**	15h		
Introduction à la science politique I ***(Mutualisé avec la L1 Droit)***	**CM**	30h	**5**	**5**
Introduction à la science politique I	**TD**	15h		
Méthodes des sciences sociales I	**CM**	21h	**5**	**5**
Méthodes des sciences sociales I	**TD**	15h		
UNITE D'ENSEIGNEMENT MINEURE 1			**6**	**9**
Droit constitutionnel I	**CM**	33h	**3**	**5**
Droit constitutionnel I	**TD**	15h		
Histoire politique et sociale du XIX ème siècle	**CM**	30h	**3**	**4**
UNITE D'ENSEIGNEMENT TRANSVERSALE 1			**2**	**6**
Méthodologie universitaire (15h + Projet Voltaire)	**TD**	15h	**1**	**3**
Anglais	**TD**	15h	**1**	**3**
SEMESTRE 2 - 30 ECTS				
Enseignements			***Coeff.***	***Ects***
UNITE D'ENSEIGNEMENT MAJEURE 2			**15**	**15**
Introduction générale à la sociologie II	**CM**	30h	**5**	**5**
Introduction générale à la sociologie II	**TD**	15h		
Introduction à la science politique II ***(Mutualisé avec la L1 Droit)***	**CM**	30h	**5**	**5**
Introduction à la science politique II	**TD**	15h		
Méthodes des sciences sociales II	**CM**	21h	**5**	**5**
Méthodes des sciences sociales II	**TD**	15h		
UNITE D'ENSEIGNEMENT MINEURE 2			**6**	**9**
Droit constitutionnel II	**CM**	33h	**3**	**5**
Droit constitutionnel II	**TD**	15h		
Histoire politique et sociale du XX ème siècle	**CM**	30h	**3**	**4**
UNITE D'ENSEIGNEMENT TRANSVERSALE 2			**2**	**6**
Anglais	**TD**	15h	**1**	**3**
Expression écrite (15h + Projet Voltaire)	**TD**	15h	**1**	**3**
UE LIBRE non obligatoire I		/	**0**	**2**

Mise à jour le 20/06/2025

Vote favorable à l'unanimité.

UNIVERSITÉ SORBONNE PARIS NORD

UFR DSPS
Droit, Sciences Politiques et Sociales

Descriptif des Unités d'Enseignement
Licence Mention Science politique - 3ème Année
Période 2025-2030

SEMESTRE 5 – 30 ECTS				
Enseignements			***Coeff.***	***Ects***
UNITE D'ENSEIGNEMENT MAJEURE 5			**15**	**15**
Actions collectives, mouvements sociaux et mobilisations	**CM**	30h	**5**	**5**
Actions collectives, mouvements sociaux et mobilisations	**TD**	15h		
Introduction à l'analyse des politiques publiques	**CM**	30h	**5**	**5**
Introduction à l'analyse des politiques publiques	**TD**	15h		
Introduction à l'Union Européenne	**CM**	21h	**5**	**5**
UNITE D'ENSEIGNEMENT MINEURE 5			**11**	**11**
Pratiques d'enquête I	**TD**	15h	**5**	**3**
Sociologie du genre	**CM**	21h	**3**	**4**
Sociologie de l'exclusion	**CM**	21h	**3**	**4**
UNITE D'ENSEIGNEMENT TRANSVERSALE 5			**2**	**4**
Anglais	**TD**	15h	**1**	**2**
Projet personnel et professionnel	**TD**	15h	**1**	**2**
SEMESTRE 6 - 30 ECTS				
Enseignements			***Coeff.***	***Ects***
UNITE D'ENSEIGNEMENT MAJEURE 6			**15**	**15**
Idées politiques	**CM**	21h	**5**	**5**
Idées politiques	**TD**	15h		
Grands enjeux politiques contemporains	**CM**	21h	**5**	**5**
Sociologie de l'environnement	**CM**	21h	**5**	**5**
UNITE D'ENSEIGNEMENT MINEURE 6			**8**	**8**
Pratiques d'enquête II	**TD**	15h	**5**	**4**
Articuler les données quantitatives et qualitatives	**TD**	15h	**3**	**4**
UNITE D'ENSEIGNEMENT TRANSVERSALE 6				**3**
Stage		/		**3**
UNITE D'ENSEIGNEMENT TRANSVERSALE 7			**2**	**4**
Anglais	**TD**	15h	**1**	**2**
Préparation aux concours	**CM**	15h	**1**	**2**
UE Libre non Obligatoire III		/	**0**	**2**

Mise à jour le 20/06/2025

Vote favorable à l'unanimité.

13- Modifications de la maquette du M1 APSFI et du M2 PPT

La responsable du M1 APSFI, Mme Gwénaëlle Perrier (MCF 04) et celui du M2 PPT, M. Pierre Lefébure (MCF 04), demandent au conseil de bien vouloir approuver les demandes de modifications suivantes, notamment dans la perspective de l'approche par blocs de connaissances et de compétences (APC) :

M1 APSFI :
La modification demandée se justifie par un double objectif : d'une part, la cohérence avec les compétences à faire acquérir aux étudiants dans une formation dédiée à l'action publique territoriale ; d'autre part, l'objectif de continuité pédagogique en lien avec un enseignement visant l'acquisition d'un second palier de compétence dans la scolarité du M2 PPT. C'est pourquoi une demande de modification est d'ailleurs conjointement soumise au titre du M2 PPT pour assurer la cohérence d'ensemble.
Il s'agit de remplacer le CM de 21h « Finances publiques locales », forme de compétence spécialisée qui s'est avéré trop complexe ces dernières années au niveau du M1, sans que soit préalablement traité le cadre général des finances publiques. La demande consiste à lui substituer un CM « Introduction aux finances publiques » (également 21h), forme appropriée de niveau de compétence pour un master de science politique au niveau M1 ;

M2 PPT :
La modification demandée se justifie par un double objectif : d'une part, la cohérence avec les compétences à faire acquérir aux étudiants dans une formation dédiée à l'action publique territoriale et, d'autre part, l'objectif de continuité pédagogique en lien avec un enseignement visant l'acquisition d'un premier palier de compétence au sein de l'option du M1-APSFI préparant au M2 PPT.
Il s'agit de substituer au CM de 15h « Droit des marchés publics », peu approprié aux débouchés professionnels des diplômés de la formation, un CM « Finances publiques locales » (également 15h), forme spécialisée de compétence dans ce domaine dont l'acquisition s'est avérée trop complexe ces dernières années au niveau du M1 sans que soit préalablement traité le cadre général des finances publiques.

Descriptif des unités d'enseignement
Master 1 mention Science Politique
Parcours Action Publique et sociale France - International
Année universitaire 2025-2026

SEMESTRE 1 - 30 ECTS				
ENSEIGNEMENTS	**CM/TD**	**HEURES**	**COEFF.**	**ECTS**
UEF 1 - UNITE D'ENSEIGNEMENT FONDAMENTALE 1			**10**	**14**
Deux matières obligatoires				
Institutions européennes et intégration européenne	**CM**	30h	**4**	**4**
Introduction à la géopolitique	**CM**	30h	**4**	**4**
Une matière selon le parcours				
Droit international public 1 (Parcours option International)	**CM**	24h	**3**	**3**
Cadre juridique de l'action publique locale (Parcours option Politiques Publiques et Territoires)	**CM**	24h	**3**	**3**
Une matière selon le parcours				
Grands enjeux du monde contemporain (Parcours option International)	**CM**	24h	**3**	**3**
Introduction à la gouvernance multi-niveaux (Parcours option Politiques Publiques et Territoires)	**CM**	24h	**3**	**3**
UEF 2 - UNITE D'ENSEIGNEMENT FONDAMENTALE 2			**12**	**12**
Une matière selon le parcours				
Relations internationales 1 (Parcours option International)	**CM**	30h	**4**	**4**
sociologie du travail et des organisations(Parcours option Politiques Publiques et Territoires)	**CM**	30h	**4**	**4**
Une matière selon le parcours				
Introduction au droit des organisations internationales (Parcours option International)	**CM**	30h	**4**	**4**
Partis et organisations politiques (Parcours option Politiques Publiques et Territoires)	**CM**	30h	**4**	**4**
Une matière selon le parcours				
Economie internationale (Parcours option International)	**CM**	30h	**4**	**4**
Analyse des politiques publiques (Parcours option Politiques Publiques et Territoires)	**CM**	30h	**4**	**4**
UEC 1 - UNITE D'ENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE 1			**4**	**2**
Anglais spécialisé	**CM**	15h	**2**	**1**
matière au choix				
Espagnol (Mutualisé avec le M2PCPE)	**CM**	30h	**2**	**1**
Lecture d'analyse de textes en Science politique	**TD**	12h	**2**	**1**
UEC 2 - UNITE D'ENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE 2			**3**	**2**
Méthodologie de recherche et Méthodologie professionnelle	**TD**	30h	**3**	2
SEMESTRE 2 - 30 ECTS				
ENSEIGNEMENTS	**CM**	**HEURES**	**COEFF.**	**ECTS**
UEF 3 - UNITE D'ENSEIGNEMENT FONDAMENTALE 3			**10**	**10**
Une matière selon le parcours				
Rapport nord-sud et mondialisation (Parcours option International)	**CM**	30h	**4**	**4**
Rapports sociaux et inégalités - du local au global (Parcours option Politiques Publiques et Territoires)	**CM**	30h	**4**	**4**
Une matière selon le parcours				
Droit international public 2 (Parcours option International)	**CM**	21h	**3**	**3**
Introduction aux finances publiques (Parcours option Politiques Publiques et Territoires)	**CM**	21h	**3**	**3**
Une matière selon le parcours				
Droit international économique (Parcours option International)	**CM**	21h	**3**	**3**
Sociologie des associations (Parcours option Politiques Publiques et Territoires)	**CM**	21h	**3**	**3**
UEF 4 - UNITE D'ENSEIGNEMENT FONDAMENTALE 4			**11**	**11**
Une matière selon le parcours				
Systèmes politiques comparés (Parcours option International)	**CM**	24h	**3**	**3**
Politiques européennes (Parcours option Politiques Publiques et Territoires)	**CM**	24h	**3**	**3**
Une matière selon le parcours				
Relations Internationales 2 (Parcours option International)	**CM**	24h	**3**	**3**
Politiques de la ville (Parcours option Politiques Publiques et Territoires)	**CM**	24h	**3**	**3**
Une matière selon le parcours				
Géopolitique des pays émergents (Parcours option International)	**CM**	24h	**3**	**3**
Politiques sociales (Parcours option Politiques Publiques et Territoires)	**CM**	24h	**3**	**3**
Une matière selon le parcours				
Relations internationales de l'environnement (Parcours option International)	**CM**	15h	**2**	**2**
Politiques de développement durable (Parcours option Politiques Publiques et Territoires)	**CM**	15h	**2**	**2**
UEC 3 - UNITE D'ENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE 3			**4**	**2**
Anglais spécialisé	**CM**	30h	**4**	**2**
UEC 4 - UNITE D'ENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE 4			**6**	**7**
Mémoire			6	**5**
Stage				**2**

Vote favorable à l'unanimité.

Descriptif des unités d'enseignement

Master 2 mention Science Politique
Parcours Politiques publiques et territoires

Année universitaire 2025-2030

SEMESTRE 3 – 30 ECTS -				
Enseignements	**CM**	**Volumes Horaires**	**Coeff.**	**Ects**
UE 1 - UNITÉ FONDAMENTALE : SECTEURS DE L'ACTION PUBLIQUE			**4**	**10**
Politiques sociales territoriales	CM	21h		**2**
Ville et enjeux environnementaux	CM	21h		**2**
Politiques publiques, migrations, asile (mutualisé avec les M2 PCPE + ONG)	CM	21h		**2**
Politiques d'égalité et de lutte contre les discriminations	CM	21h		**2**
Aménagement du territoire, transition écologique et innovation	CM	21h		**2**
UE 2 - UNITÉ FONDAMENTALE : MÉTHODES DE L'ACTION PUBLIQUE			**3**	**8**
Sociologie politique de l'expertise	CM	21h		**2**
Démocratie locale et dispositifs de consultation	CM	21h		**2**
Audit et diagnostic territorial	CM	15h		**2**
Démarches d'évaluation	CM	21h		**2**
UE 3 - UNITÉ COMPLÉMENTAIRE : PRATIQUES DE L'ACTION PUBLIQUE			**2**	**7**
Coopération intercommunale et territoriales	CM	15h		**1**
Finances publiques locales	CM	21h		**2**
Conduite de projet	CM	21h		**2**
Communication publique	CM	21h		**2**
UE 4 - UNITÉ D'ENSEIGNEMENTS TRANSVERSAUX			**1**	**5**
Anglais	CM	21h		**2**
Méthodologie, préparation aux travaux du S4	TD	15h		**1**
Concours et emplois publics	TD	21h		**2**
SEMESTRE 4 - 30 ECTS -				
Enseignements	**CM**	**Volumes Horaires**	**Coeff.**	**Ects**
UE 5 - UNITÉ D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNALISATION			**1**	**30**
Stage (3 mois min, avec mémoire de fin d'études ou mémoire de recherche)			**1**	**30**
UE 5 - UNITÉ D'ENSEIGNEMENT SPÉCIFIQUES NON OBLIGATOIRE :				
Engagement étudiant				**2**

Vote favorable à l'unanimité.

14- Modification de la maquette du M2 CDLF

Le Conseil se prononce sur les demandes de modifications formulées par Mme Catherine Fabregoule et M. Jean-Jacques Menuret, co-responsables du M2 CDLF.

Est demandé la rectification d'une erreur figurant sur la maquette et concernant l'attribution d'un coefficient (1) et d'ECTS (2) à la matière « Méthodologie ».
Celle-ci n'appelle aucune vérification de compétences, ni de notes en conséquence, dans la mesure où il s'agit de délivrer des méthodes et conseils aux étudiants (pour rédiger leur CV, leur lettre de motivation, et pour préparer leur entretien de recrutement, à un stage ou à un emploi), puis de les mettre en mouvement (remarques et discussion des CV et lettres de motivation de chaque étudiant en groupe ; présentation orale de chaque étudiant devant l'ensemble de la formation et questions du groupe).
Il est donc demandé de supprimer tout coefficient et tout ECTS pour cette matière.

En conséquence, le coefficient 1 serait purement et simplement supprimé (dans la mesure où aucune somme totale particulière des coefficients n'est requise).
En revanche, les 2 ECTS ne pouvant être supprimés (dans la mesure où un nombre total d'ECTS par semestre est imposé), ils seraient réattribués à la matière « Autorités administratives face aux libertés ».
Les totaux de chacune des UE concernées seraient recalculés sur la base de ces changements.

Descriptif des unités d'enseignement
Master 2 mention Droit
Parcours Contentieux des Droits et Libertés Fondamentaux
Année universitaire 2025-2030

SEMESTRE 3 – 30 ECTS				
Enseignements	**CM**	**Volumes Horaires**	**Coeff.**	**Ects**
UNITE SAVOIRS FONDAMENTAUX 1			**6**	**10**
Protection constitutionnelle des droits et libertés fondamentaux (cours mutualisé avec le M2 DLFCE)	CM	15h	2	3
Protection européenne des droits et libertés fondamentaux (cours mutualisé avec le M2 DLFCE)	CM	21h	2	4
Liberté d'expression en droit interne et européen (cours mutualisé avec le M2 DLFCE)	CM	15h	2	3
UNITE SAVOIRS COMPLEMENTAIRES 1			**2**	**4**
Anglais juridique approfondi (cours mutualisé avec le M2 DLFCE)	CM	12h	1	2
Droit des étrangers (cours mutualisé avec le M2 DLFCE)	CM	12h	1	2
UNITE SAVOIRS FONDAMENTAUX 3			**6**	**12**
Contentieux administratif des droits et libertés fondamentaux	CM	21h	2	4
Contentieux judiciaire des droits et libertés fondamentaux	CM	21h	2	4
Autorités administratives indépendantes face aux DLF	CM	12h	2	4
UNITE SAVOIRS COMPLEMENTAIRES 3			**2**	**4**
Droit des personnes privées de liberté	CM	15h	1	2
Droits et libertés à caractère économique	CM	15h	1	2
UNITE COMPETENCES 1			**0**	**0**
Méthodologie (rapport de stage et CV)	CM	6h	0	0

SEMESTRE 4 – 30 ECTS				
Enseignements	**CM**	**Volumes Horaires**	**Coeff.**	**Ects**
UNITE SAVOIRS FONDAMENTAUX 2			**6**	**10**
Discrimination en droit interne et européne (cours mutualisé avec le M2 DLFCE)	CM	15h	2	3
Protection internationale des droits et libertés fondamentaux (cours mutualisé avec le M2 DLFCE)	CM	21h	2	4
Théorie générale des droits et libertés fondamentaux (cours mutualisé avec le M2 DLFCE et le M2 DPG)	CM	15h	2	3
UNITE SAVOIRS COMPLEMENTAIRES 2			**2**	**6**
Droit des personnes handicapées (cours mutualisé avec le M2 DLFCE)	CM	15h	1	3
Protection des données personnelles, de l'image et de la vie privée (cours mutualisé avec le M2 DLFCE)	CM	15h	1	3
UNITE COMPETENCE 2			**4**	**8**
Pratique juridique	CM	10h	1	3
Initiation à la rédaction d'actes	CM	11h	0	0
Stage et soutenance d'un rapport de stage	-	-	3	5
Conférences (sous réserve mais assiduité obligatoire)	CM	10h	0	0
UNITE SAVOIRS COMPLEMENTAIRES 4			**3**	**6**
Droit processuel	CM	12h	1	2
Principes biothiques	CM	12h	1	2
Liberté intellectuelle et politiques	CM	12h	1	2

Vote favorable à l'unanimité.

15- Modification de la maquette du M2 DAN

Le Conseil se prononce sur les modifications suivantes demandées par M. Guilhem Julia (MCF 01), responsable du M2 DAN, à compter de l'année 2026-27 :

I- Modifications mineures :
1° Le CM « Sociologie du numérique » se substitue au CM « Société de l'information », à la suite d'un changement d'enseignant.
2° Ajustement du volume horaire du cours « Les enjeux juridiques des blockchains ». Le volume horaire de 21 HCM est descendu à 15 HCM, comme pour tous les autres CM.
3° Ajustement volume horaire du cours « Droit de l'intelligence artificielle ». Le volume horaire de 15 HCM est monté à 18 HCM.
4° Ajustement des ECTS des cours « Contrat et numérique » et « Responsabilité et numérique ». De 3, ils sont abaissés à 2 afin de pouvoir en doter une nouvelle matière (chaque semestre reste bien pourvu de 30 ECTS).

II- Modification majeure :
Le « Projet tuteuré » est remplacé par un nouveau CM « Droit du renseignement cyber » (12 HCM, semestre 1, ECTS 2, coeff. 1).
En effet, le projet tuteuré a été créé en 2025 pour justifier la banalisation d'une semaine complète lors du Trophée Ex Machina (TEM). Lors du TEM25, qui était la première édition, aucun cadre n'avait été créé dans les MCCC. Comme toute la promotion avait participé au TEM25, et qu'il était prévu qu'il en soit ainsi chaque année, avait été créé l'item « Projet tutoré » dans l'UE2 (8 HCM). Or, le TEM26 a montré les limites de ce système. Dans les formations où toute une promotion était d'office les absences ont furent nombreuses. En outre le TEM26 a rencontré des difficultés financières. Le comité d'organisation du TEM27 a donc décidé de limiter l'accès son accès à quelques étudiants, qui plus est sélectionnés.
Par ailleurs, le droit du renseignement cyber prend énormément d'importance dans la matière numérique. En particulier, le renseignement en sources ouvertes (OSINT pour Open Source Intelligence) correspond à un usage juridique transversal du numérique, à la fois utile pour la preuve, la conformité et l'investigation. C'est également un usage risqué, que ce soit en matière de vie privée, de données personnelles et d'accès frauduleux aux systèmes de traitement automatisé des données. En M2, enseigner le droit du renseignement cyber permet de former des juristes capables d'articuler technique, preuve et conformité, ce que recherchent les masters de droit du numérique qui affichent une approche transversale et professionnalisante. C'est aussi un excellent terrain pour

apprendre la licéité, la proportionnalité, la minimisation des données, la chaîne de preuve et la loyauté procédurale.

Descriptif des unités d'enseignement

Master 2 mention Droit Parcours Droit des Activités Numériques

Année universitaire 2025-2026

SEMESTRE 1 – 30 ECTS				
Enseignements	**CM**	**Volumes Horaires**	**Coeff.**	**Ects**
UE 1 - UNITE D'ENSEIGNEMENT FONDAMENTALE 1			**7**	**15**
Contrat et numérique	CM	15h	**1**	**2**
Responsabilité et numérique	CM	15h	**1**	**2**
Protection des données à caractère personnel	CM	15h	**1**	**2**
Droit de la distribution et numérique	CM	15h	**1**	**2**
L'état, l'admnistration et le numérique	CM	15h	**1**	**2**
Sociologie du numérique	CM	15h	**1**	**2**
Propriété intellectuelle et numérique	CM	15h	**1**	**3**
UE 2 - UNITE D'ENSEIGNEMENT D'OUVERTURE 2			**7**	**15**
L'économie du numérique	CM	15h	**1**	**2**
Droit international privé	CM	15h	**1**	**2**
L'histoire du numérique	CM	15h	**1**	**2**
Droit et libertés fondamentaux et numérique	CM	15h	**1**	**3**
La preuve et le numérique	CM	15h	**1**	**2**
Documentation juridique et recherche numérique	CM	15h	**1**	**2**
Droit du renseignement cyber	CM	8h	**1**	**2**
Les métiers du droit et le numérique	CM	9h	**0**	**0**
SEMESTRE 2 - 30 ECTS				
Enseignements	**CM**	**Volumes Horaires**	**Coeff.**	**Ects**
UEF 3 - UNITE D'ENSEIGNEMENT FONDAMENTALE 3			**4**	**8**
Les enjeux juridiques des blockchains	CM	15h	**1**	**2**
Anglais juridique	CM	15h	**1**	**2**
Droit fiscal et numérique (cours mutualisé avec M2 Fiscal)	CM	15h	**1**	**2**
Droit de la cybersecurité	CM	15h	**1**	**2**
UEF 4 - UNITE D'ENSEIGNEMENT D'OUVERTURE 4			**7**	**22**
Droit de l'intelligence artificielle	CM	18h	**1**	**2**
Droit du travail et numérique	CM	15h	**1**	**2**
Justice et logiciels prédictifs	CM	15 h	**1**	**2**
Rôle des legaltech dans l'activité du numérique	CM	15h	**1**	**2**
Visite de site	CM	7h	/	/
Les règles du codage informatique	CM	15h	**1**	**2**
Stage de 3 à 6 mois			**2**	**12**

Mise à jour le 14/03/2025

Vote favorable à l'unanimité.

16- Modification de la maquette du M2 DDA

Mme Nathalie Blanc (PR 01), responsable du M2 DDA, propose les modifications de la maquette et des MCCC suivantes concernant l'article 8 des MCCC qui prévoyait que les unités 11, 12 et 16 sont affectées d'un coefficient 4. Au sein de chacune de ces unités, le cours est affecté d'un coefficient 3 et les directions de recherche correspondantes d'un coefficient 1. Les unités 13, 14, 18 et 19 étaient affectées d'un coefficient 3. Au sein de chacune de ces unités, chaque matière est affectée d'un coefficient 1. L'unité 17 (correspondant au mémoire et/ou au rapport de stage décrits aux articles 4 et 5) était affectée d'un coefficient 5. Enfin, les unités 15 et 20 (correspondant aux séminaires d'ouverture décrits à l'article 6) et l'UE libre (décrite à l'article 7) étiaent affectées d'un coefficient 1.

Mme Blanc propose la rédaction du nouvel article 8 suivante :

Les UE fondamentales sont affectées d'un coefficient 4. Au sein de chacune de ces unités, le cours est affecté d'un coefficient 4 et les directions de recherche correspondantes d'un coefficient 2. Dans l'UE fondamentale 2, le stage est affecté d'un coefficient 5.
Les UE complémentaires sont affectées d'un coefficient 3.
Au sein de l'UE complémentaire 1, chaque matière est affectée d'un coefficient 2 à l'exception du droit des contrats approfondi, affecté d'un coefficient 4 et des séminaires d'ouverture, affectés d'un coefficient 1.
Au sein de l'UE complémentaire 2, chaque matière est affectée d'un coefficient 2 à l'exception des séminaires d'ouverture, affectés d'un coefficient 1.

Les changements demandés sont résumés ainsi : pour chaque semestre, les matières sont désormais regroupées en 2 unités : une unité fondamentale et une unité complémentaire. Plus précisément, les unités 11 et 12 qui regroupaient les matières fondamentales du M2 sont désormais intitulées « Unités fondamentales » 1 et 2 (ce qui correspond à chaque semestre) ; l'unité 16 était constituée de la seule note d'évaluation du stage (cette note rejoint l'unité fondamentale 2) ; les matières des unités 13, 14 et 15 ont été réunies au sein d'une unité complémentaire 1 ; enfin, les matières des unités 18, 19 et 20 ont été réunies au sein d'une unité complémentaire 2

L'organisation des unités a conduit Mme Blanc à revoir et à modifier les coefficients des unités et des matières. C'est sur ce point qu'elle sollicite l'accord du Conseil.

Le Conseil se prononce sur ces demandes, plus précisément :

* Les unités 11, 12 et 16 étaient affectées d'un coefficient 4, cela ne change pas : les nouvelles unités fondamentales 1 et 2 ont un coefficient 4. En revanche, au sein de chaque unité, plusieurs changements sont souhaités :
Le cours était affecté d'un coefficient 3. Proposition : cours affecté d'un coefficient 4.
Les directions de recherche avaient un coefficient 1. Proposition : directions de recherche affectées d'un coefficient 2.
Le stage avait un coefficient 4. Il est proposé de passer à un coefficient 5.
Ces changements permettront de mieux valoriser les directions de recherche qui reposent sur le contrôle continu. Pour tenir compte de l'importance du stage, autrefois seul, dans une unité distincte (unité 16).

* Les unités 13, 14 et 15 / 18, 19 et 20 sont désormais respectivement l'unité complémentaire 1 / l'unité complémentaire 2. Or, les différentes unités en cause n'avaient pas toutes le même coefficient. Leur réunion a nécessité un ajustement.
Le coefficient des unités : Les unités complémentaires sont désormais affectées d'un coefficient 3. C'était déjà le cas pour les anciennes unités 13, 14, 18 et 19. Mais les unités 15 et 20 n'avaient qu'un coefficient 1. Il y a donc un changement de ce point de vue.
Le coefficient des matières : Parce que les matières composant ces unités n'ont pas la même importance, des coefficients spécifiques sont proposés : au sein de l'UE complémentaire 1, il est proposé de prévoir que chaque matière est affectée d'un coefficient 2 au lieu de 1 à 2 exceptions près le droit des contrats approfondi : affecté d'un coefficient 4. La matière est fondamentale, d'où cette place renforcée ; les séminaires d'ouverture sont affectés d'un coefficient 1 (pas de réel changement ici, ces séminaires étaient dans une unité avec coefficient 1).
Ces changements prennent en compte de l'importance des différentes matières composant ces unités complémentaires.
Au sein de l'UE complémentaire 2, chaque matière est affectée d'un coefficient 2 à l'exception des séminaires d'ouverture, affectés d'un coefficient 1.
Les séminaires d'ouverture étaient déjà dans une unité avec coefficient 1 donc cela ne change pas.
Les autres matières avaient aussi un coefficient 1. Leur réunion avec les séminaires d'ouverture conduit à les revaloriser pour leur affecter un coefficient 2.

Enfin, ultime changement : il n'est plus prévu expressément dans le règlement que la rédaction d'un mémoire est possible en plus du stage. Trop peu d'étudiants faisaient ce choix et les mémoires rédigés n'étaient généralement pas pris en compte car la note obtenue n'était pas bonne au regard de celle obtenue lors de la réalisation du stage.

UNIVERSITÉ SORBONNE PARIS NORD

Modalités de Contrôle des Connaissances et Compétences
M3C 2026-2030
Dispositions particulières (M2 Droit des affaires approfondi)

- **Composante : UFR DSPS**
- **Nom de la Mention : DROIT**
- **Cycle (Licence, Master, BUT,…) : Master**

- **Date de validation par le conseil de composante :**
- **Date de validation en CFVU :**

1. L'architecture de la mention

Mention DROIT	Niveau M1	*Parcours Droit des affaires*
	Niveau M2	***Parcours Droit des affaires approfondi FI***

- **Secrétariat pédagogique : M2 Droit des Affaires Approfondi**
  - ✓ **Mail : m2ddaf.dsps@univ-paris13.fr, Bureau : H 210, Téléphone : 01 49 40 33 05**

- **Blocs de Connaissances et Compétences (BCC)**
  - ✓ S'ils sont déjà définis, préciser les blocs de compétences associés à la mention.

- **Inscription pédagogique**

  En l'absence de dispositions particulières, il est renvoyé au règlement général des études et des examens de l'Université Sorbonne Paris Nord.

- **Assiduité**

  L'assiduité à l'ensemble des enseignements, cours, séminaires et conférences organisés dans le cadre de la formation est obligatoire. Un contrôle des présences est assuré dans chacune des matières par l'enseignant de la matière qui transmet la liste des étudiants absents au responsable du secrétariat pédagogique du M2.
  A titre exceptionnel en cas d'absence, celle-ci doit être dûment justifiée au plus tard dans un délai de deux jours ouvrables après la fin de la période d'absence. Au-delà de 3 absences non justifiées par semestre (toutes matières confondues), l'étudiant ne sera pas autorisé à se présenter aux examens et sera défaillant pour l'ensemble du semestre et donc, par voie de conséquence, pour l'année concernée.
  Les étudiants salariés ou en service civique peuvent demander à bénéficier d'aménagements spécifiques formalisés dans un contrat pédagogique signé, au plus tard, le dernier jour ouvrable de la première semaine de novembre pour le premier semestre et le dernier jour ouvrable du mois de février pour le second semestre (dans les conditions prévues par les textes téléchargeables sur l'ENT de l'Université Sorbonne Paris Nord).

- **Évaluations**

Chaque matière est notée sur 20.

Les modalités de contrôle des connaissances pour chaque matière sont laissées à l'appréciation de l'enseignant chargé de l'assurer, en accord avec le responsable de la formation. Il peut s'agir d'une épreuve orale et/ou d'une épreuve écrite, d'une note de contrôle continu et/ou de contrôle terminal.

Ce choix est annoncé aux étudiants lors de la première séance de cours.

6. Gestion des examens

Une session d'examens est organisée à la fin de chaque semestre pour les matières dudit semestre. La convocation des étudiants aux épreuves est faite via l'ENT au plus tard 15 jours avant le début des épreuves.

Tout étudiant peut demander à consulter sa copie. Cette demande doit être formulée auprès du secrétariat dans les 3 jours francs suivant la publication des résultats. La consultation a lieu dans le mois suivant cette même publication.

Pour le reste, il est renvoyé au règlement général des études et des examens de l'Université Sorbonne Paris Nord.

7. Défaillance

Si un étudiant est défaillant dans une matière, il ne peut valider ni l'UE ni le semestre correspondant, même par compensation. En ce cas, aucune compensation entre les UE du semestre correspondant ne peut non plus avoir lieu. Aucune session de rattrapage n'est organisée sauf circonstances exceptionnelles, telles qu'exposées dans l'alinéa suivant.

Sur présentation d'un justificatif apprécié par le responsable de la formation, l'étudiant défaillant, si des circonstances exceptionnelles l'ont radicalement empêché de se présenter à une ou des épreuves, peut être autorisé à repasser la ou lesdites épreuves lors d'une session de rattrapage. L'étudiant doit en faire la demande écrite et fournir tout justificatif utile auprès du secrétariat pédagogique dans les huit jours francs suivants l'épreuve pour laquelle il a été empêché. La session de rattrapage est organisée au mois de septembre. Les épreuves de rattrapage prennent la forme d'une épreuve écrite ou orale.

8. Règles de validation, de compensation et de capitalisation

Toutes les UE se compensant entre elles. Les 3ème et 4ème semestres se compensent entre eux.

A l'intérieur de chaque UE, les notes se compensent et une UE est validée si la moyenne des notes obtenues dans les matières qui la composent, après l'application des coefficients précisés ci-dessous, est au moins égale à 10 sur 20.

Les UE fondamentales sont affectées d'un coefficient 4. Au sein de chacune de ces unités, le cours est affecté d'un coefficient 4 et les directions de recherche correspondantes d'un coefficient 2. Dans l'UE fondamentale 2, le stage est affecté d'un coefficient 5.

Les UE complémentaires sont affectées d'un coefficient 3.

Au sein de l'UE complémentaire 1, chaque matière est affectée d'un coefficient 2 à l'exception du droit des contrats approfondi, affecté d'un coefficient 4 et des séminaires d'ouverture, affectés d'un coefficient 1.

Au sein de l'UE complémentaire 2, chaque matière est affectée d'un coefficient 2 à l'exception des séminaires d'ouverture, affectés d'un coefficient 1.

Après la soutenance du rapport de stage, le jury du quatrième semestre délivre le grade et diplôme de Master Droit, Économie, Gestion, Mention Droit, Parcours Droit des Affaires. L'étudiant ayant obtenu une moyenne au moins égale à 12/20 se voit attribuer la mention Assez bien. L'étudiant ayant obtenu une moyenne au moins égale à 14/20 se voit attribuer la mention Bien. L'étudiant ayant obtenu une moyenne au moins égale à 16/20 se voit attribuer la mention Très Bien.

9. Règles de poursuite d'études

Sauf raison grave, appréciée par une commission composée des responsables du M1 Droit des affaires et du M2 parcours Droit des affaires approfondi, aucun redoublement n'est autorisé pour les semestres 3 et 4 du Master.

10. Dispositifs de réussite étudiante

Tout étudiant peut suivre une UE supplémentaire, non prévue dans la maquette de la formation, à condition que cette UE dite « libre » soit compatible avec l'emploi du temps de la formation. L'étudiant doit la déclarer au secrétariat de sa formation trois semaines au plus tard après le début du semestre. Cette « UE libre si elle est validée, donne droit à 2 ECTS portés sur l'annexe descriptive au diplôme, à la condition que les 60 ECTS nécessaires pour valider l'année aient été obtenus. Le dispositif de l'UE libre n'est pas cumulable avec les suivants : statut de l'étudiant salarié, année de césure, stage dans le cadre du service civique.

11. Évaluation des enseignements

En lien avec le service en charge des enquêtes, une enquête annuelle des enseignements a lieu auprès des étudiants conformément à la règlementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel.

12. Autres dispositions particulières

Tout étudiant engagé au sein d'activités mentionnées à l'article L 611-9 du Code de l'éducation, dans les conditions prévues par les textes téléchargeables sur l'ENT de l'Université Sorbonne Paris Nord, peut demander que cet « engagement étudiant » soit reconnu. Cette reconnaissance, qui prend la forme d'une « UE libre », donne droit à deux ECTS portés sur l'annexe descriptive au diplôme, à condition que les soixante ECTS nécessaires pour valider l'année aient été obtenus.

17- Règlement et Modalités des connaissances et des compétences de l'offre de formations

Le Conseil se prononce sur les modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC/M3C) des formations de l'UFR DSPS qui ont fait l'objet d'un important travail de reprise et d'harmonisation cette année.

Ce travail ne visait pas à modifier l'organisation pédagogique propre à chaque formation, mais à retravailler les documents sous un format plus lisible et harmonisé, à la demande de la CFVU et, conformément au nouveau règlement des études et des examens.

Le travail réalisé a notamment porté sur plusieurs points de vigilance identifiés :
– la clarification des règles d'assiduité, des absences justifiées ou injustifiées et de leurs conséquences pédagogiques ;
– la précision des modalités d'évaluation pour chaque enseignement (écrit, oral, dossier, contrôle continu, seconde chance, épreuves de substitution) ;
– la mise en conformité avec les règles relatives aux examens : convocations, anonymat des copies, consultation des copies, etc. ;
– la définition plus précise des situations de défaillance et de leurs effets sur la validation des UE, des semestres ou de l'année ;
– l'harmonisation des règles de validation, compensation et capitalisation des UE ;
– ainsi que la clarification des règles de poursuite d'études et de redoublement.

Par ailleurs, à la suite d'une situation mise à jour il y quatre jours, est rajoutée cette proposition suivante. Mme le doyen présente ses excuses pour le délai non respecté, mais la proposition sera, sauf exception, dans l'intérêt des étudiants concernés. Dans le cas où la situation des étudiants rencontrant des situations exceptionnelles et pour lesquels une épreuve de substitution doit être organisée (le président du jury et le doyen, directeur de l'UFR, décident de l'organisation ou non d'une épreuve de remplacement sous la forme d'un écrit ou d'un oral, quelle que soit la nature de l'épreuve concernée).

Mme le doyen ajoute qu'à la suite du travail fait par le relecteur nommé par la CFVU, M. Riccardo Magnani, quelques modifications ont été reprises et transmises directement à la CFVU. Elles sont minimes et concernent principalement quelques erreurs matérielles de coefficients, d'ECTS ou de volumes horaires, ainsi que quelques autres coquilles dans les documents relatifs aux dispositions particulières.

La période de validation des MCCC couvre les années 2026 à 2030.

Les documents ont été transmis à la CFVU et seront publiés sur le site de DSPS.

Vote à l'unanimité.

18- Financement journée d'intégration M2 RSE (apprentissage)

Les co-responsables de la formation, Mesdames Nathalie Ferré et Magali Roussel sollicitent du Conseil le financement d'un séjour pédagogique pour les probables 38 étudiants des deux M2 RSE (FI et FA) en 2026-27.

I- PRÉSENTATION DE LA DEMANDE

OBJECTIFS DU SÉJOUR
L'objectif de ce séjour est double. D'un point de vue pédagogique, il s'inscrit dans une réflexion sur les conditions de travail et les risques professionnels. Le séjour propose aux étudiants de se déplacer en milieu professionnel pour y découvrir les conditions de travail de salariés. Cette réflexion se poursuivra dans le cadre du CM « santé et sécurité au travail ».
Du point de vue de l'intégration, les séjours organisés depuis 2022 ont permis d'apporter une importante cohésion de groupe. Celle-ci est indispensable pour créer des liens durables entre les étudiants et donc assurer un réseau professionnel fort sur lequel la formation peut s'appuyer pour placer les promotions suivantes en entreprise. Cela facilite également les travaux de groupe et la permutabilité des groupes pour les différents travaux. Nous souhaitons par conséquent renouveler cette expérience avec la promotion 2026.

PLANNING DE LA JOURNÉE
Jeudi 5 novembre

- Départ de l'USPN, Villetaneuse en car à 8h30 (Devis 1, ci-joint)
- Visite de la clouterie Rivierre à Creil - autour des conditions de travail et des risques professionnels (Devis 2, ci-joint)
- Déplacement jusqu'à Beauvais en car.
- Déjeuner
- Visite en entreprise (sous réserve de disponibilité) : entreprise Bioseptyl dont la particularité est d'avoir fait l'objet de plusieurs restructurations.
- Retour à l'USPN, Villetaneuse vers 19h30

VOLET FINANCIER

Devis :

Le devis est basé sur un groupe de 38 (étudiants + accompagnateurs). Ces chiffres seront affinés en fonction de la validation du M1.

En l'absence de devis définitif pour le déjeuner, la somme envisagée ci-dessous est fondée sur le devis de l'année 2025 pour des prestations équivalentes. En l'absence de devis définitif pour la visite guidée de l'entreprise Bioseptyl, la somme envisagée ci-dessous est fondée sur les prix affichés sur le site internet.

Car	1161 euros (v. devis 1)
Visite guidée clouterie Rivierre (Creil)	361 euros (v. devis 2)
Déjeuner	912 euros (estimation)
Complément déjeuner	200 euros (participation des étudiants)
Lots travaux de groupe	200 euros
Visite guidée Bioseptyl	580 euros (estimation)
Total coût voyage	**3 414 euros**

Après prise en charge des étudiants :

Total coût voyage moins la participation étudiante : 3 214 euros

II- ARGUMENTS POUR UNE PRISE EN CHARGE POUR UNE PRISE EN CHARGE PAR DSPS :

Même si les deux Masters 2 RSE sont distincts, les deux formations sont étroitement imbriquées et les étudiants des deux Masters travaillent quotidiennement ensemble.

Par ailleurs, la formation des étudiants en FI a un coût minime pour l'Université depuis que la formation en apprentissage a été mise en place. En effet, les cours mutualisés des deux parcours sont actuellement entièrement financés par l'apprentissage. Autrement dit, dans le cadre du M2 RSE FI, seules les 18 HCM du CM « Pouvoirs de l'employeur », sont propres au Master FI ; les autres 288 HCM sont financées par l'apprentissage.

Les chiffres 2026 sont les suivants : recettes 180 209 € - charges 115 588 € = 62 621 €.

En conséquence, il est demandé au Conseil de financer la totalité des 3 214 €. Pour mémoire la somme accordée pour 2025-26 était de 5 567, pour 2024-2025 de 5 885 € et pour 2023-2024, de 5 685 €.

Vote favorable à l'unanimité.

19- Présentation du Schéma directeur développement durable et responsabilité sociétaire

Mme le doyen passe la parole à M. Frédéric Roupin, vice-président Transition écologique et de projets inter-composantes, afin qu'il présente le Schéma directeur développement durable et responsabilité sociétaire.

La transition écologique constitue un axe transversal qui structure l'ensemble des missions de notre Université et requiert l'engagement de tous : elle doit être portée collectivement par l'ensemble des personnels et des usagers. Elle guide l'évolution de nos pratiques, renforce la cohésion institutionnelle, et est donc un levier majeur de transformation pour notre établissement. Le caractère pluridisciplinaire de notre Université est un atout pour son accomplissement et suppose un dépassement encore plus marqué du fonctionnement en silos et disciplinaire. Le présent document est fondé sur le projet d'établissement établi en 2026.
Un schéma directeur DD-RSE (Développement Durable et Responsabilité Sociétale et Environnementale) sera présenté en CA le 10 juillet 2026. Ce schéma structurera notre action pour les prochaines années en cinq grands axes : Gouvernance et stratégie, Enseignement et formation, Recherche et Innovation, Responsabilité sociétale et Gestion Environnementale, et Adaptation au dérèglement climatique.
Quelques objectifs stratégiques majeurs et actions prioritaires associées sont décrits ci-après (voir le projet de schéma directeur DD-RSE pour un descriptif complet).
■ Formaliser notre stratégie de transition écologique et renforcer son pilotage
Pour réussir sa transition écologique, l'Université doit s'appuyer sur une gouvernance claire, un pilotage renforcé (mise en place d'une Vice-Présidence dédiée) et mobiliser des moyens humains et financiers.
L'adoption du Schéma directeur DD-RSE permet de disposer d'un cadre formalisé et partagé, qui garantit la convergence des actions et la cohérence des initiatives. Le premier

bilan carbone complet de l'Université (pour 2025) a été établi et déposé en 2026 : il permet d'identifier les leviers d'action les plus pertinents et de guider notre action.

▲ Actions prioritaires pour l'axe Gouvernance et stratégie :

 Déposer le Schéma directeur DD-RSE auprès du MESR en 2026.

 Compléter la construction des indicateurs de suivi et affiner le bilan carbone de notre établissement (en particulier les immobilisations).

 Former et engager la gouvernance et les directions (adhésion et participation à la Convention Monde Académique CEC 2026, avec l'élaboration d'une feuille de route associée : https://www.univ-spn.fr/luniversite-rejoint-la-convention-monde-academique/).

 Mobiliser les ressources humaines et financières nécessaires (premier plan d'action « Transition Écologique 2026 » présenté au CA en 2025, dont des actions proposées par divers acteurs de notre Université).

 Valoriser nos actions (communication interne https://www.univ-spn.fr/engagements/#transitionecologique et externe, demande de labellisation DD&RS prévue à l'automne 2026).

■ Intégrer les enjeux environnementaux dans l'ensemble de notre offre de formation. Il est essentiel que l'Université prépare ses étudiants aux transformations profondes liées aux enjeux environnementaux et au dérèglement climatique. Intégrer ces enjeux dans les formations initiales, continues ou par apprentissage garantit une meilleure adéquation avec les besoins sociétaux futurs, contribue au développement d'un esprit citoyen et renforce la capacité d'innovation.

■ Accompagner les personnels dans le développement de leurs compétences métier en lien avec la transition écologique.

La montée en compétence des personnels est cruciale pour accompagner cette dynamique et garantir la cohérence de nos pratiques en recherche, pédagogie, et également en gestion et administration. La mise en place de sessions dédiées pour les nouveaux personnels et les sessions ciblées métier par service planifiées en 2026 contribuent à cet objectif.

▲ Actions prioritaires de l'axe Enseignement et Formation :

 Cartographier (réalisé en 2025) et développer l'offre de formation dédiée à la transition écologique à tous les niveaux (socle et disciplinaires).

 Élaborer des référentiels de compétences liés à la transition écologique.

 Organiser des ateliers de formation orientés « métier » pour les personnels (réalisés pour la DAJ et la DR en 2026).

 Valoriser l'engagement des personnels et étudiants (intégration ou renforcement de critères DD-RSE).

■ Renforcer une recherche pluridisciplinaire et inter-composantes, développer nos partenariats académiques et industriels.

La recherche joue un rôle central dans la compréhension et l'anticipation des défis écologiques. Notre pluridisciplinarité, soutenue par la diversité de nos laboratoires, permet de faire émerger des solutions nouvelles. Plusieurs thématiques fortes identifiées par une cartographie des thèses de Doctorat relatives à la transition écologique (45 pour la période 2022-2026) témoigne de la vigueur de notre recherche et de notre capacité d'innovation dans ce domaine. En valorisant cette expertise auprès de nos partenaires académiques, industriels et territoriaux, l'Université pourra renforcer sa visibilité et se positionner comme un acteur majeur sur ces thématiques.

▲ Actions prioritaires de l'axe Recherche et Innovation :

 Soutenir les collaborations pluridisciplinaires et inter-composantes, en particulier favoriser les thèses de doctorat dans ces thématiques.

 Développer les partenariats académiques, industriels et territoriaux autour des enjeux écologiques (en 2026 : projet de Chaire de santé environnementale APHP accepté).

 Valoriser notre production scientifique dans ces domaines.

■ Mener une politique environnementale de nos campus, améliorer la qualité de vie.

La gestion environnementale de nos campus comporte un lien évident avec la qualité de vie d'étude et de travail. La réalisation de la décarbonation de nos activités se décline notamment par notre politique d'achat de biens et de services, la sobriété énergétique (raccordement à la géothermie en 2025 des sites de Bobigny et de Villetaneuse), la gestion des déchets (tri et recyclage), une meilleure alimentation, et la mobilité des personnels et des usagers.

▲ Actions prioritaires de Responsabilité sociétale et Gestion environnementale :

 Mettre en place des politiques DD-RSE : d'achat de biens et de services, de sobriété énergétique, de gestion des déchets.

 Établir un plan de mobilité pour les personnels et usagers (via les résultats des enquêtes mobilité, personnel et étudiants en 2026 : https://ent.univ-spn.fr/enquete-mobilite-des-personnels-resultats/).

 Développer des aménagements et actions en faveur de la biodiversité.

 Organiser annuellement l'événement Éco-Campus (première édition en novembre 2025 : https://www.univ-spn.fr/sorbonne-paris-nord-mobilisee-pour-la-transition-ecologique/).

■ Adapter nos campus et réduire nos vulnérabilités environnementales.

Face à l'intensification des phénomènes climatiques extrêmes, l'élaboration d'une politique d'adaptation de nos campus et d'identification et d'évaluation des risques environnementaux sur la continuité de nos missions est indispensable. En particulier, une première étape consiste à la mise en place d'un plan de gestion opérationnelle en cas d'évènements extrêmes.

▲ Actions prioritaires de l'axe Adaptation au dérèglement climatique :

 Évaluer les risques environnementaux sur les missions de l'établissement.

- Mettre en place un plan opérationnel de gestion des événements climatiques extrêmes.
- Élaborer d'une politique d'adaptation de nos campus au dérèglement climatique.

Aucune question diverse n'ayant été transmise et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h15.

Le doyen,
Anne Fauchon